



Dépassements d'honoraires payés et non signalés

Par **vivy26**, le **25/01/2017** à **12:36**

Bonjour

j'ai subit un acte chirurgical chez un ORL qui m'a affirmé à l'oral qu'il ne pratique pas les dépassements d'honoraires.

1ère visite 23 euros ok sans dépassement comme indiqué

2ème rendez-vous acte chirurgical 60 euros et il m'avait dit aucun dépassement lors de mes rendez-vous. ok je paye.

Hors j'ai reçu les remboursements et demandé à ma mutuelle qui me confirme qu'il y a eu des dépassements d'honoraire. Je n'ai jamais eu de devis ni quoi que ce soit de la part de l'ORL. j'ai 22 euros de frais à ma charge serte "minime" mais par principe je n'accepte pas cet acte frauduleux qu'il a fait envers moi !

Que puis je faire et dire à l'ORL pour cette question de frais à ma charge que je n'aurais pas dû avoir !

aurait il dû faire un devis obligatoire (systématiquement) lorsqu'il est question de dépassements ?

merci d'avance